



PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 février 2017

Présidence : Mme Christine TROLLIET

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BARRENSE-DIAS Yara, BIELER Eric, BOURQUI Fabien, BOURQUIN Nicolas, CATTIN André, CLERC Bastien, GIRARD Sven, KARCHER Christian, LUGEON David, LUGEON Séverine, MIEVILLE-BLONDEL Michèle

Absents : ALTIERI Luigi, NILSSON Hans Rasmus

2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Patrick CURRINGA, UDC. M. Jean-François FÜGLISTER sera assermenté au point 6 pour le remplacer.
- Mme la Présidente rappelle que la secrétaire attend des volontaires pour le dépouillement des élections cantonales le 30 avril et/ou le 21 mai.
- La Coordination des villes de Suisse Romande organise un colloque le 24 mars 2017 sur le thème « L'évaluation, outil central du pilotage des politiques publiques ». Les Conseillers intéressés à participer peuvent venir chercher des flyers.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil que la bibliothèque des jeunes va vivre un changement important avec le départ d'une partie de ses collections. Plus de 6000 documents vont être à la base des nouvelles bibliothèques scolaires primaires à Prangins et à Nyon. Dans le cadre de ce chantier, le 7 mars, la bibliothèque Jeune Public sera fermée et durant les deux mois qui suivront, la disponibilité ne sera peut-être pas toujours fiable et les réservations seront un peu plus compliquées.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES signale qu'Intermobility a fait recours contre la décision d'adjudication du Conseil Régional pour le mandat des vélos en libre-service qui avait été donné à Publibike. La série judiciaire continue, elle tiendra le Conseil informé et espère arriver prochainement à créer de nouvelles stations de vélos en libre-service.

6. Assermentations

M. Bernard UELTSCHI, VL, est assermenté en remplacement de M David VOGEL, ainsi que M. Jean-François FÜGLISTER, UDC, en remplacement de M. Patrick CURINGA.

Mme la Présidente procède à leur assermentation et leur souhaite la bienvenue.

7. Election à la suppléance au Conseil intercommunal du Conseil Régional

M. Niall MACPHERSON, PIN, est élu en tant que suppléant au Conseil intercommunal du Conseil Régional à l'unanimité.

8. Rapport N° 19 en réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Doris Uldry intitulé « Pour l'étude de nouveaux parcours des bus urbains et sub-urbains » du 30 mai 2016.

Rapporteur : Mme Edyta GRAF

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD, en lisant le rapport de la commission, comprend que la demande du postulat est intéressante et que la Municipalité va y réfléchir. Elle va proposer un questionnaire, effectuer des comptages, ce qui débouchera sur une analyse par rapport aux lignes nécessaires dans le nord de la ville. Cela va prendre un certain temps, voire un temps certain. En tous les cas, les résultats seront connus sûrement trop tard pour pouvoir influencer le prochain horaire 2018-2019. Il demande au service de Mobilité de réfléchir dès maintenant à un nouveau tracé, penser à la fréquence et demander, dès maintenant, aux TPN le coût d'un nouveau tracé afin de gagner du temps et être réactif. Le postulat n'est pas uniquement pour satisfaire Mme Uldry, mais il s'agit également d'une demande qui émane de la population.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rassure M. Girard en précisant que la volonté est déjà là et, comme précisé à la commission, ils n'ont pas attendu le postulat de Mme Uldry. L'étude va se faire avant le comptage et le questionnaire, qui seront utilisés pour les origines et destinations. Ils ont conscience qu'une ligne est-ouest est nécessaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 non :

- de prendre acte du rapport municipal N° 19/2016 valant réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Doris Uldry intitulé « Pour l'étude de nouveaux parcours des bus urbains et sub-urbains » du 30 mai 2016.

9. Rapport N° 20 concernant la campagne de comptages 2017 - Demande de crédit de CHF 170'300.- TTC pour l'actualisation des données des campagnes quinquennales de comptages de 2007 et 2012, portant sur les transports individuels, les transports collectifs et la mobilité douce - l'enquête et la récolte de données relatives aux origines et aux destinations.

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB trouve qu'il s'agit d'une bonne pratique de vouloir compter périodiquement les véhicules et les individus circulant à Nyon et de comparer ces chiffres, année après année, pour en observer l'évolution et les bonnes options d'aménagements de la mobilité. Cependant, il s'agit là de photographies prises ponctuellement, qui ne permettent pas de se représenter les mouvements de population sur la durée d'un jour, en semaine ou en week-end, en période de travail ou de vacances. Un article du quotidien 24Heures relate que la commune de Montreux a procédé à son analyse de mobilité récemment, grâce aux données récoltées par Swisscom et filtrées dans le cadre du projet pilote « Smartcity ». Appliquées à la mobilité, ces données de smartphones permettent d'obtenir des informations en continu sur la

répartition des différents types de déplacements, ainsi que sur les origines et destinations des usagers. La Municipalité a pu ainsi apprendre qu'à Montreux, contrairement à ce qu'ils croyaient, le trafic de transit ne représente que 20% de la circulation au centre-ville, ce qui a permis d'éviter la planification d'un coûteux et inutile tunnel au centre-ville. A Pully, par contre, c'est le contraire : le trafic de transit s'élève à 60%, le plus grand nombre des automobilistes traversant la cité sans s'arrêter. Dès lors, il serait intéressant de savoir à quel type de circulation nous avons affaire à Nyon, comment se répartit le flot des véhicules venant de l'autoroute par la route de Signy, une fois arrivés aux portes de la ville. Les données CFF, du Nyon-St-Cergue ou de la CGN nous diront combien de personnes débarquent ou partent de Nyon, mais rien ne nous renseignera sur ce qu'ils font à la suite de leur arrivée ou d'où elles viennent avant de reprendre le train ou le bateau. Ce système d'analyse en temps réel des déplacements des personnes permet d'établir des itinéraires récurrents des usagers, qu'ils se déplacent en voiture ou en transport publics, de savoir si ceux-ci traversent la ville ou s'y arrêtent, à quelles heures le trafic est de transit ou d'accès aux quartiers du centre-ville. Il permet en outre d'avoir des informations territoriales plus larges et de pousser l'analyse fine au-delà des limites communales, sans attendre une hypothétique collaboration intercommunale. Il demande si la Municipalité a connaissance de cette possibilité d'analyse des déplacements urbains, et si oui, s'il ne serait pas temps de passer à des moyens de mesures plus modernes, plus fines en temps réel plutôt que des systèmes, certes éprouvés mais qui donnent des images fixes à des moments restreints. On pourrait par la suite s'interroger sur les mesures prises précédemment qui ont vidé le parking du Martinet ou pourquoi celui de la Petite Prairie ne se remplit pas. Il se demande si le trafic de transit est bien celui que l'on imagine et ce qui gêne dans l'accès au centre-ville au point de voir les commerces péricliter. Il demande de prendre des mesures dans le cadre de cette étude pour voir si cela ne pourrait pas faire l'objet d'une étude complémentaire.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise que ce nouveau système a été évoqué avec le bureau d'ingénieurs transports lors de la discussion du cahier des charges. Menée conjointement entre l'EPFL et Swisscom, l'expérience de Pully, Montreux et Fribourg consiste à utiliser les données de géolocalisation des usagers Swisscom pour identifier les flux de déplacements sur la base des origines-destinations. Pour l'heure, les résultats obtenus sont de l'ordre de la recherche. Il est possible d'obtenir des données origines-destinations sur un certain périmètre, mais le principe reste perfectible du fait de la difficulté de distinguer les modes de déplacements entre eux. De plus, les résultats sont cohérents à l'échelle d'une zone mais pas suffisamment précis à l'échelle de la ville. Ainsi, même s'il est important de suivre le développement de ces expérimentations, le jour où le système fonctionnera de la bonne manière et qu'il ne sera plus nécessaire de mettre des gens sur le terrain, ils seront les premiers à faire appel à ce type de technologie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui, 3 non et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 170'300.- TTC à la Municipalité pour procéder à la réalisation d'une campagne de comptages 2017 des transports individuels, des voyageurs des transports publics et de la pratique de la mobilité douce ainsi qu'une enquête sur les origines et destinations.
2. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

10. *Rapports de minorité et majorité N° 30 concernant le square Perdtemps - Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement du Square Perdtemps pour un montant de CHF 197'990.- TTC.*

Rapporteurs : M. Jacky COLOMB pour le rapport de minorité
M. Dominique KARLEN pour le rapport de majorité

En préambule, un petit film d'images de synthèse sur le projet, film présenté à la commission, est projeté à l'ensemble du Conseil.

La discussion est ouverte.

Mme Maria CARENZA-LYSINSKI a lu les rapports concernant le square avec un grand intérêt. Dans un passé pas si lointain, en tant que jeune maman, elle était très concernée par les places de jeux. Elle devrait donc être ravie par ce projet louable au premier coup d'œil. Au lieu de cela, elle a été interpellée par deux passages sur la nature du lieu. En premier lieu, l'endroit a été pensé comme un espace multigénérationnel. Il est bien connu que la cohabitation des tout petits avec les grands ne se passe pas toujours très bien. Elle en a elle-même fait l'amère expérience, quand, au parc des Mangettes, un échange multigénérationnel entre sa fille de 4 ans et des enfants de 12 ans, s'est terminé par l'intervention de la police. Elle a étudié le projet de platagones qui peuvent très vite se transformer en un skate-park improvisé avec les risques imaginables pour les petits. Les images de synthèse donnent l'impression d'un lieu aéré et paisible, mais les personnes qui connaissent l'endroit, savent qu'il n'y a pas assez de place pour assurer une cohabitation pacifique. Une fois le parking souterrain aménagé, avec toute la place disponible, il sera plus facile d'éviter les problèmes de promiscuité qui naîtront inévitablement dans cette version comprimée du futur parc. Deuxièmement, elle pense qu'il y aura un problème avec les grills. Actuellement, le soir, après les jeux dans le parc pour les petits, les départs des voitures et les jeux occasionnels de pétanque, le centre retrouve son calme. Elle imagine que les gens vont arriver le soir chargés de sacs de provisions et commencent à griller des saucisses au centre de la ville. Elle relève dès lors les nuisances sonores jusque tard dans la nuit, les incivilités sous l'effet de l'alcool, les déchets ainsi que le charbon et les cendres évacuées. Il y aura aussi des personnes qui vont s'approprier des platagones, plus agréables que les balançoires pour consommer de l'alcool et laissant des bouteilles cassées et autre immondices sur la place de jeux. Elle ne se croit pas pessimiste mais observe certains comportements dans des lieux publics et sait parfaitement que chercher une poubelle, pourtant proche, pour déposer des restes de repas, demande souvent un effort surhumain. Pour ce qui est de la dimension sociale, elle demande si la Municipalité s'est approchée du voisinage pour avoir leur avis. Elle connaît beaucoup de riverains qui aspirent seulement à un peu de tranquillité après une journée de travail et non des échanges multigénérationnels à 3h du matin. Elle craint d'être en train d'ouvrir une boîte de pandore qui, une fois ouverte, sera très difficile à refermer. Elle craint également de créer un problème qui n'a pas existé jusque-là et qui va surgir comme un diabolin de sa boîte pour pourrir la vie des habitants, de la police et engendrer une avalanche de plaintes.

M. Victor ALLAMAND relève que la majorité de la commission soutient que le projet qui nous occupe est très bon pour un proche avenir et qu'il représente un faible coût. Ce faible coût : CHF 199'999.95 (coûts d'exploitation et charges annexes non comprises) représente le prix de l'Allée de la Petite-Prairie soit 400 mètres linéaires de goudron et de béton arborisés. C'est aussi environ 7 années de la pension AVS de certains Nyonnais. Il demande de redescendre sur terre, même si ce n'est pas un projet en millions, il est néanmoins cher pour remplacer une place de jeux existante, par une autre place de jeux provisoire. Le tout dans l'incertitude de son avenir. Avenir tellement incertain que, tant le préavis que le rapport, mentionnent « la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdtemps » et que « Un bureau spécialisé dans les espaces publics, en particulier dans la création d'espaces temporaires » a été choisi. Visiblement personne ne maîtrise l'avenir du lieu. Il semble donc important de ne pas se précipiter. Il suggère d'attendre le plan de législature pour connaître l'avenir de Perdtemps. Par ailleurs, le cocooning présenté par les illustrations ne sera pas possible, car la place Perdtemps est plate. Le décalage entre les images pour vendre et la réalité du terrain débouche souvent sur une déception, comme cela a été expérimenté au parc de la Morâche. M. le Syndic, à sa question de goudronner devant la poste, nous a donné en 2017 une leçon de rigueur financière dans l'emploi de l'argent public. Il semble que cela n'a pas été entendu par la majorité de ses collègues, particulièrement ceux qui soutiennent le préavis du Square Perdtemps, dont le financement est des plus douteux, puisqu'une partie ne provient pas du préavis, mais du budget de service. Il se demande dès lors pourquoi avoir rédigé un préavis et pourquoi la Municipalité ne suit pas les principes édictés par le syndic. C'est une pratique que les commissions de surveillance adorent. C'est pourquoi il demandera à la Coges et la Cofin d'être particulièrement vigilants le moment venu sur le coût réel du préavis 30. Il demande dès lors de refuser de financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdtemps.

Contrairement à ses collègues, Mme Josette GAILLE désire convaincre les Conseillers de voter pour cet espace public. Il s'agit d'un lieu convivial, au centre de la ville qui sera fréquenté par toutes les générations. Côté des enfants et des personnes de tout âge, pouvoir échanger quelques mots avec ses voisins sera fantastique pour de nombreuses personnes, notamment celles de son âge.

M. Pierre-Alain COUVREU va dans le même sens et ajoute qu'il est précisément voisin de cet espace et se réjouit qu'il soit installé.

M. le Municipal Maurice GAY donne quelques précisions. Concernant la coordination entre l'Urbanisme et les Espaces Verts qui a étonné la commission, celle-ci sera présentée à la Coges prochainement. Il rappelle que ce projet n'a pas simplement été pensé comme un espace de jeux, mais comme un espace public, raison pour laquelle l'Urbanisme est intervenu. Les problèmes survenant entre des enfants de 4 ans et ceux de 12 ans découlent d'un problème de comportement mais ne sont pas en relation avec l'espace public. Il rappelle que l'édicule a sa raison d'être dans un espace public pour créer un lieu de vie, pour donner envie aux gens de revenir au centre-ville et qui montre du dynamisme. Il répète, comme lors de la discussion sur l'EVAM, qu'il regrette certains propos énoncés dans les rapports comme ceux mentionnant, que personne ne maîtrise les lieux, que la planification n'est pas faite ou que cela se trouve hors stratégie. Cela a été dit, notamment en commission, différents projets vont venir avec le programme de législature dont le Cœur de ville. Le parking Perdtemps est un des éléments, les aires de jeux également et seront approfondis. Il demande un certain respect pour les services qui font un travail consciencieux et professionnel. Dire qu'il n'y a pas de vue et pas de stratégie revient à dénigrer le travail des collaborateurs et il s'en excuse auprès d'eux. Si des Conseillers veulent faire des remarques, la Municipalité est là pour les écouter. Concernant le montant de CHF 20'000.- pour le mandat d'étude, il a été ajouté au préavis, bien que de compétence municipale, de façon à ne pas les ajouter au compte « Honoraires et frais d'étude ». Par respect pour le Conseil, il a préféré l'ajouter au préavis plutôt que de le mettre dans les crédits supplémentaires, ce qui devra être fait si le préavis est refusé. Il pense que si on offre un bel espace public, les personnes seront respectueuses de l'endroit et espère ne pas être déçu. Il précise encore à M. Allamand que les montants correspondent aux factures futures, il y a très peu de marge. Il encourage les Conseillers à voter ce préavis pour un lieu de vie pour les Nyonnais, un espace qu'il souhaite créer pour redynamiser le centre-ville.

M. Marco CARENZA a l'impression que la Municipalité est en train de lier ce projet à la future buvette dans l'édicule. Il lui semble que, lors de la commission, il a été répété que les deux projets sont indépendants, il en veut pour preuve que la mise à l'enquête est déjà au pilier public. De plus, il lui semble que lorsque Rougemont tenait la buvette au même endroit, cela fonctionnait très bien avec le square actuel.

M. le Municipal Maurice GAY précise que les projets sont séparés, le montant demandé est pour l'aménagement du square, par contre la buvette elle-même est autonome mais sur le territoire communal avec un raccordement. La mise à l'enquête est séparée et de compétence municipale. Ils sont séparés du point de vue de l'acceptation, car le Conseil ne doit pas se prononcer sur l'édicule, comme pour la jetée. L'espace public, le lieu de vie, qui sera créé, sera composé de trois éléments : l'édicule, le terrain de jeux multigénérationnel et la partie pour la pétanque. Il s'agit d'un tout avec des procédures séparées pour les autorisations.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE, en complément, rappelle qu'il y a deux ans, la Municipalité a eu un projet de place de jeux clés en main pour remplacer celle, vétuste, réservée aux enfants de 4 à 8 ans sur la place Perdtemps. La Municipalité n'a pas voulu de ce projet. Elle précise qu'un toboggan sur catalogue, avec un sol aménagé tout autour selon les normes de sécurité en vigueur, coûte entre CHF 40'000.- et 60'000.-. A cela, il faut ajouter quelques autres jeux et le prix devient important pour une place de jeux fixe, standard, pour une petite tranche d'âge. La Municipalité a voulu autre chose, un espace pour tous, multigénérationnel, pas uniquement pour des enfants. L'endroit a ensuite été analysé et décrit comme un espace central, arborisé avec un large espace vert à disposition. Le potentiel pour l'édicule a également été identifié. La Municipalité a à cœur de faire quelque chose rapidement pour montrer ce que sera le projet Cœur de ville, avec une place Perdtemps qui sera amenée à beaucoup changer. Il a été demandé aux services de la ville de revoir ce

projet pour le rendre plus global, pour tous et facilement déplaçable, au vu de la potentielle réaffectation de cette place dans quelques années (minimum 5 ans). La Municipalité a également donné un plafond de CHF 200'000.- à ne pas dépasser. Elle précise, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de minorité, qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire pour l'entretien par les Espaces Verts de cet espace public. Si la buvette passe toutes les étapes de la mise à l'enquête, ce sont les gérants de la buvette qui seront en charge du nettoyage du périmètre. De même, le Conseil a octroyé par le budget, un crédit global pour les installations électriques et d'assainissement. Le dernier mètre de raccordement sera à la charge des exploitants. Pour la Municipalité, il n'est pas urgent d'attendre, mais il est urgent de faire quelque chose qui anime notre ville et rende à la population un espace central qui soit un lieu de détente, de rencontres et de loisirs. C'est un lieu qui doit faire envie et être emblématique de la ville. Ce concept sera nouveau et une opportunité pour dynamiser le centre-ville. Elle demande de laisser à tous le soin de tester ce nouveau square public en votant le préavis. Ils sont convaincus que le besoin d'un tel espace est avéré.

M. Jacky COLOMB lui répond, au sujet des coûts d'entretien, que le chef de service, M. Rubattel, a indiqué qu'une heure de plus suffira pour le nettoyage le matin. Ceci est à la base du chiffre de CHF 20'000.- (indiqué dans le rapport) soit 300 heures par année à CHF 50.-/h. Il reconnaît que le film est très joli, mais montre un endroit idyllique, sorti de son contexte. Malheureusement, il ne convient pas à cet endroit et serait certainement mieux au Reposoir ou à la Jetée. La place de jeux est dé-sécurisée pour les petits, sans clôture alors qu'elle devrait permettre aux parents de se relaxer un instant en laissant jouer les enfants, discuter avec d'autres parents ou grands-parents. Il faudra être sans cesse aux aguets et craindre de voir son enfant glisser en dehors du lieu et se mettre en danger sur le parking. La proximité des voitures circulant sur le parking sans autre préoccupation pour le conducteur que de trouver une place rapidement et l'absence de barrières est un facteur risque non-négligeable. Concernant les incivilités, il signale qu'à Sion, les autorités connaissent actuellement des problèmes avec la fréquentation nocturne de la place de la Planta. Après avoir essayé la persuasion et la tolérance, elles ont dû avoir recours récemment à un arrêté qui interdit de pénétrer sur la place avec des bouteilles en verre. La police est mobilisée pour contrôler ceci, les amendes ont été fixées à CHF 100.- minimum et CHF 5'000.- maximum. Le coût des nettoyages des bouteilles incrustées dans le sol dépasse largement ce que la Municipalité avait escompté. On va au-devant de problèmes qu'on n'a pas anticipés. Sur les finances, il maintient qu'il y a des coûts qui sont cachés dans le préavis. Il n'est pas normal que la pose des canalisations soient assurée par le service des Travaux. On a pris des artifices pour ne pas dépasser les CHF 200'000.-. Concernant la stratégie, cette planification de la place Perdtemps n'est pas faite. On n'a pas vu le programme de législature, on a dit qu'il y avait une stratégie globale des places de jeux décidée par la Municipalité. En même, hors stratégie, la Municipalité a décidé de s'occuper de deux places (avec celle de la Jetée) et il se demande pourquoi elles sont hors stratégie. Toutes ces questions lui font dire que ce préavis est prématuré. Il veut bien une place de conception nouvelle mais pas à cet endroit, pas aujourd'hui et pas avec les perspectives de bouleversement qu'il y aura sur cette place.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, 26 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 197'990.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement temporaire du square Perdtemps ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

11. Propositions individuelles

M. Julien URFER signale que le Festival du Film Vert offrira une séance gratuite le jeudi 9 mars à 19h. Le film qui sera présenté s'intitule « Qu'est-ce qu'on attend ? » et sera suivi d'une discussion avec un membre de l'association du Léman. Des films pour tous les âges seront projetés durant le week-end du 10 au 12 mars, le programme est disponible sur Internet. Il en suggère quelques-uns. Les Conseillers communaux recevront une invitation.

M. Pierre WAHLEN donne quelques nouvelles du Conseil Régional. Depuis le 1^{er} janvier, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur. Désormais, chaque commune dispose au Conseil Intercommunal au minimum de 2 voix, ce qui permet à toutes les communes d'être présentées par un membre de l'exécutif et un du législatif. La commission des affaires régionales de Nyon s'est beaucoup mobilisée pour faire passer cette disposition dans les nouveaux statuts. Dans ce cadre, le nombre de voix réparties dans les différentes communes a également été revu et la ville de Nyon, qui a dépassé les 20'000 habitants et qui dispose en outre d'un siège de droit supplémentaire, a désormais 22 voix au Conseil Intercommunal. Sur proposition de la commission aux affaires régionales, la Municipalité a accepté de répartir ces voix à raison de 50% pour le Conseil et 50% pour la Municipalité. A cette occasion, il remercie la Municipalité d'avoir accepté la proposition, Nyon montre l'exemple et répartit les voix de manière équivalente. Il indique que la commission a réparti les 11 voix de la manière suivante : 1 voix pour l'UDC, 2 voix pour le PLR, 2 voix pour le PIN, 1 voix pour les VL, 2 voix pour les Verts, 2 voix pour le PS, la 11^{ème} voix revenant à la présidence qui est tournante.

M. Claude FARINE a constaté qu'à l'est de l'école du Reposoir en construction, une rampe en béton a été construite, qui part en direction de la Route Blanche et qui laisse peu de place pour la mobilité. Il demande ce qui est prévu pour la mobilité douce (piétons et cyclistes) en direction de l'autoroute. Il souhaite une réponse précise, car dans le cadre des projets d'agglomérations, le canton a prévu d'améliorer de manière notable la petite piste cyclable qui monte vers l'autoroute.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond qu'un préavis sera déposé au prochain Conseil concernant les aménagements de mobilité douce autour du parc et centre du Reposoir. Concernant les voies de mobilité douce en direction de l'autoroute, un projet de l'OFROU est à l'étude actuellement. Des voies sont prévues à la montée, à la descente et pour le franchissement de l'autoroute pour 2020.

M. Jean-Pierre VUILLE souhaite savoir qui prend formellement la décision de saler les routes ou de passer la lame. Il ne demande pas le nom de la personne, mais la fonction et surtout quel service. Ensuite, il a appris par la presse que des objets d'art achetés par des communautés publiques ont disparu de l'endroit où ils étaient censés être. Il demande où se trouve le tableau représentant Nyon et acheté à l'insu du plein gré du Conseil communal. Enfin, il suggère aux Délégués au Conseil Régional, de proposer un label pour les produits issus du district de Nyon, à l'instar de ce qui se fait à Genève avec le GRTA (Genève Région Terre d'Avenir). Ce label n'est pas trop contraignant du point de vue administratif et, de plus, sur le site de la ville, figure un travail de Bachelor de 2011 de Mme Dumartheray, stagiaire au Développement Durable, sur l'agriculture de proximité pour les habitants de l'agglomération nyonnaise. Ce serait une façon de mettre en avant les produits locaux. Il suffirait de ne pas l'affubler d'un nom trop rébarbatif et il propose O'Nyon.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES s'étonne de sa première question puisqu'il a eu M. François Dousse au téléphone suite à une malheureuse chute. C'est bien le service Travaux, Environnement et Mobilité qui s'occupe du déneigement et salage des routes.

Pour M. Frédéric TSCHUY, le présent débat très émotionnel concernant l'accueil des réfugiés à Nyon, l'a fait replonger dans ses souvenirs vieux de plus de trente ans et dans la relecture de documents du passé qui traitent de ce sujet. Pour ceux qui se rappellent, en 1985, la région a célébré le 300^e anniversaire de la signature par Louis XIV de l'infâme Edit de Fontainebleau qui entraînait la révocation de l'Edit de Nantes. Cette révocation a mis fin dans le Royaume de France à un siècle de tolérance religieuse et a envoyé autour de 300'000 huguenots sur le chemin de l'exil. Si la grande majorité des dizaines de milliers d'huguenots qui sont venus en Suisse n'ont fait que de traverser le pays, de nombreux réfugiés ont élu le Pays de Vaud comme domicile. M. François Flouck, enseignant et historien, a, dans un article publié en 1988 et intitulé « Aspects démographiques et économiques de la ville de Nyon à la fin de l'Ancien Régime », laissé entrevoir qu'une grande partie de la population nyonnaise était, au milieu de 18^e siècle, d'origine huguenote. En ce temps-là, de guerre et de disette, la population locale a pu accueillir des réfugiés jusqu'à en doubler le nombre des habitants de la ville. Comme vous le savez, un bon nombre de ces réfugiés ont laissé trace à Nyon et dans les environs. De nombreuses familles locales portent aujourd'hui des patronymes d'origine huguenote. Même jusqu'au sein de ce Conseil. Lors du tricentenaire de la commémoration de

la Révocation de l'Edit de Nantes, la région s'est rappelée qu'elle fût jadis connue comme Pays du Premier refuge. Aujourd'hui, le souvenir de ce formidable accueil fait par ceux qui nous ont précédés est largement oublié. Il est à ce point oublié que nous ne nous sentons aujourd'hui plus capables d'en faire autant. Il est à ce point oublié qu'aucun monument, aucune statue ou même aucune plaque commémorative n'en rappelle l'évènement. Pourtant, nous avons pu ériger, en ville, une statue en mémoire de Jules César, fondateur de la colonie équestre mais qui, d'après nos livres d'histoire, est aussi connu comme grand massacreur de migrants Helvètes tués lors de la Bataille de Bibracte au début de la Guerre des Gaules en 58 av. J.-C. Ces cours d'histoire, les Helvètes d'alors, voulaient quitter leur pays pour aller s'installer dans le sud-ouest de la France actuelle. Mais César les a empêché et a renvoyé *manu militari* les survivants dans leur pays d'origine, le plateau suisse. Pour ce personnage qui avait du sang sur ses mains, nous avons installé une grande statue en son honneur. Pour les Nyonnais plus méritants des 17^e et 18^e siècles, rien ne rappelle leur effort d'accueil envers ceux qui étaient dans le besoin. Il est temps de corriger ce fait et de réparer cet oubli.

M. Jacky COLOMB remercie M. Tschuy pour sa magnifique leçon d'histoire et lui rappelle qu'il l'a déjà racontée dans le journal dont les Conseillers sont des lecteurs assidus et ils ont donc déjà eu connaissance de ces faits, aussi ignorants qu'ils puissent être.

Mme Josette GAILLE souhaite savoir s'il est possible d'ouvrir la cour du Rocher pour parquer les voitures, lors de manifestations.

12. *Préavis N° 32 concernant les cheminements piétonniers - Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon - Demande de crédit pour la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. *Préavis N° 33 concernant les mesures d'assainissement du bruit routier - Mise en œuvre - Demande d'un crédit de CHF 1'456'000.- TTC pour la pose de revêtement phono-absorbant.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN, et le groupe des Verts, sont bien évidemment très sensibles à toutes les mesures permettant de réduire l'ensemble des nuisances créées par le trafic motorisé dont la pollution sonore. De même, ils souhaitent que ces mesures permettent également d'améliorer le cadre de vie des habitants, autrement dit les espaces publics. Le préavis 118/2013 pour l'étude des mesures d'assainissement, paraissait vouloir laisser la place à différentes stratégies à mettre en œuvre en agissant « sur la route elle-même grâce à l'aménagement de l'espace public (modération et fluidité du trafic) et sur le trafic par la modération des vitesses et l'incitation à une conduite feutrée. » La réponse apportée aujourd'hui par la Municipalité privilégie un seul type d'action « technique », qui diminue certes les nuisances sonores mais qui n'améliore pas la qualité de l'air et ne permet pas la réalisation de rues plus conviviales et moins dangereuses. C'est dans cette perspective qu'ils souhaitent que la Municipalité apporte à la commission une réponse à la question suivante:

- La Municipalité a-t-elle examiné la possibilité de réduire les immissions sonores induites par le trafic motorisé par d'autres moyens, par exemple en réduisant la vitesse autorisée en ville (il semblerait en effet qu'à une vitesse de 30km/h, les revêtements phono-absorbants n'ont quasiment aucun effet sur le bruit de roulement émis par les véhicules) ?

Par ailleurs, la Municipalité indique dans ce préavis que la planification des tronçons de chaussée impactée par la mise en place de revêtement phono-absorbant a été établie de manière coordonnée avec les études suivantes : Planification des espaces publics. A ce propos, il faut rappeler que les Verts déposaient en mai 2013 un postulat pour demander que

la ville se dote d'un plan directeur des rues et des places. A cette fin, un crédit d'études de CHF 290'000.- a été octroyé à la Municipalité par notre Conseil en octobre 2013. Dans le préavis, la Municipalité indique vouloir finaliser le concept d'espaces publics à la fin du premier semestre 2014 et les principes d'aménagements à la fin du premier semestre 2015. Ils souhaitent dès lors que la Municipalité apporte à la commission une réponse à la question suivante :

- Le concept et les principes d'aménagement d'espaces publics sont-ils établis ? Si oui, comment la modération de la vitesse et le choix de revêtements phono-absorbants s'intègrent-ils à ce concept ?

Il remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les précisions qu'elle pourra apporter à la commission.

M. Christian UDASSE est surpris en bien. Il remercie déjà M. Wahlen pour ses propos à l'intention de la commission et est surpris car les deux Municipalité précédentes avaient créé des problèmes immenses pour les automobilistes, en supprimant les places de parc, ne voulant plus de voitures et insistant sur les vélos. Aujourd'hui, ce préavis montre qu'ils acceptent les voitures, ce qu'il trouve formidable et félicite la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 14. *Préavis N° 34 concernant les mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération, cofinancées par la Confédération à hauteur de 40% - Demande d'un crédit de CHF 660'000.- TTC destiné au financement des études sommaires et à la préparation des appels d'offres publics des études détaillées.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. *Rapport municipal N° 35 en réponse au postulat du 25 août 2016 de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulé « Miser sur les déchets plastiques ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Préavis N° 36 concernant l'adoption du plan de quartier « Etraz-Sud ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 37 concernant les travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité et le réseau d'eau dans le cadre de l'extension de l'Hôpital de Nyon - Demande de crédit de CHF 1'385'000.- (HT).***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 38 concernant la parcelle N° 379, sise rue de Rive 13 à Nyon - Demande d'un crédit de CHF 2'746'000.- pour l'acquisition de la propriété - Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 22'000.- pour l'entretien courant du bâtiment.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. *Postulat de M. Marco CARENZA intitulé « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants. »***

La discussion est ouverte.

M. Yves LEUZINGER pense qu'il faut bien réfléchir à la problématique suivante : les étudiants sont tous de jeunes adultes, et pour avoir testé ce genre de proposition, il a constaté que, s'il n'y a pas d'auto-gestion ou de prise en mains de la part des étudiants eux-mêmes, on arrive rapidement à des problèmes nettement plus grands que dans les préaux liés aux querelles de petits. On se trouve avec de jeunes adultes qui confondent le lieu de travail avec le lieu où l'on se retrouve après le travail. Il propose d'étudier, le cas échéant, s'il y a une réelle nécessité, la possibilité de donner en même temps le devoir à quelques étudiants de prendre ceci en mains. C'est la seule solution qu'il a vue jusque-là, pour arriver à assumer sans une trop grande surveillance, l'ensemble des diverses activités qui pourraient intervenir dans un site pareil.

M. Marco CARENZA précise que le public cible sont les étudiants, soit des adultes, des personnes qui arrivent à se gérer toutes seules et qui travaillent le samedi et le dimanche. Il ajoute que ce seront des personnes responsables car elles ont, en plus des cours, des examens à réviser. Les loisirs passent à ce moment au deuxième, voire troisième plan.

M. Yves LEUZINGER est d'accord avec ces propos pour une majorité mais pas pour une certaine minorité. En le gérant au quotidien et avoir dû intervenir en 2016 pour des comportements pas admissibles, il le met en garde et précise que les bonnes idées ont toujours des limites.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité.

- 20. *Postulat de Mme Valérie MAUSNER-LEGER intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots, il y en a trop, les mégots, le fléau ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité.

- 21. *Interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « Commerce local : et maintenant ? »***

Mme Véronique BÜRKI signale que depuis le dépôt de son interpellation, d'autres commerces ont fermé, il ne s'agit plus d'une hémorragie mais d'une hécatombe. Elle entend bien la Municipalité parler du Cœur de ville, un projet en devenir, mais elle souhaite que l'on s'occupe du commerce avec une très grande urgence. Elle espère que la Municipalité va prendre ses responsabilités, elle a été gentille en les appelant les « princes charmants » et ose espérer qu'elle va l'entendre et agir vite, pas seulement en faisant des promesses et des forums.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond de suite et a pris note de cette interpellation. Il n'est évidemment pas insensible à la situation, il s'agit même d'une préoccupation importante de la

Municipalité. Il souhaite toutefois modérer le ton alarmiste et pense que cela mérite une analyse. Il y a différentes raisons, à la fois de l'évolution du commerce local et des fermetures ou mutations. N'en demeure pas moins qu'il y a une vraie préoccupation et que la Municipalité ne souhaite pas avoir un centre-ville musée ni avoir une diminution de l'attractivité économique et commerciale du centre-ville. Il précise que la Municipalité va venir lors du prochain Conseil, ou le 22 mai, avec un préavis qui apportera des réponses à presque toutes les questions posées et qui donnera des pistes par rapport à cela. Il précise qu'il y a un excellent potentiel et que la situation de Nyon n'est pas unique, les problèmes sont généraux avec une mutation assez forte du commerce. Certains commerces fonctionnent bien car on ne peut pas commander sur Internet, mais il y a une mutation, des changements. La Municipalité doit s'interroger sur les limites de l'intervention des pouvoirs publics, quel est le rôle d'une autorité concernant la liberté de commerce par rapport à ces éléments. Il ne promet pas d'être prince charmant, mais va faire son possible pour faire en sorte que Nyon ne devienne pas une ville endormie et que cette préoccupation légitime soit prise en compte.

M. Jacques HANHART revient sur les nouveaux locaux du Conseil Régional. Ce dernier a fait fermer un magasin de musique pour créer des bureaux au rez-de-chaussée alors que des locaux au premier étage auraient été largement suffisants. Il souhaite également savoir si la commission de salubrité s'est rendue dans ces locaux et si ceux-ci sont conformes. Quand on voit ce que l'Etat exige pour une école ou des bureaux et ce que fait le Conseil Régional dans ces locaux, il s'étonne franchement.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER signale qu'une étudiante nyonnaise a fait son travail de bachelor sur les commerces en centre-ville. Elle devrait lui transmettre son document.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Hanhart que ce n'est pas le Conseil Régional qui a fait fermer le magasin. En l'occurrence, le Conseil Régional cherchait des locaux et ils ont trouvé ceux-ci. Il répète qu'en tant que vice-président du Conseil Régional, il est content que cette institution reste à Nyon, mais en tant que Syndic, il est déçu d'une vitrine froide supplémentaire, ce qu'il regrette. Il précise que le Conseil Régional utilise aussi le premier étage. Concernant la commission de salubrité, il avoue ne pas voir le rapport avec une école. Si M. Hanhart a des éléments qui mériteraient d'être transmis au service de l'Urbanisme, il propose de le faire directement auprès M. le Municipal Maurice GAY.

Mme Véronique BÜRKI se réjouit du préavis qu'elle ne manquera pas d'étudier attentivement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

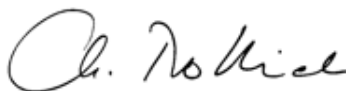
22. Divers en rapport avec la séance

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h50.

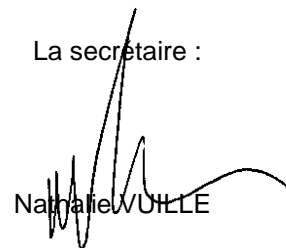
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WULLE